

Code unité 02876	Nmr P.V. 01269	Année 2017	Nmr dossier justice	Nmr pièce 1	N° feuillet 1 / 2
----------------------------	--------------------------	----------------------	---------------------	-----------------------	-----------------------------

Analyse et références

Affaire – Phénomène aérospatial non identifié le 5/10/2017 à 73630 LE CHATELARD

Le vendredi 06 octobre 2017 à 09 heures 30 minutes.

Nous soussigné Adjudant

Vu l'article L.421-1 du Code de la Sécurité intérieure

Nous trouvant au bureau de notre unité à

, rapportons les opérations suivantes :

Ce jour, nous procédons à l'enquête citée en référence,

IDENTITE DE LA PERSONNE TÉMOIN**COMMUNICATION PAR VOIE ELECTRONIQUE AU COURS DE LA PROCEDURE**

La personne dénommée ci-dessus accepte de recevoir communication des avis, convocations et documents intéressant la procédure par voie électronique.

Cette communication pourra se faire par e-mail à l'adresse suivante :

La personne est informée qu'elle peut se désister de ce consentement à tout moment de la procédure ou signaler tout changement concernant le mode de communication choisi ou les coordonnées fournies. Durant l'enquête de gendarmerie, cette démarche devra s'effectuer directement dans les locaux de l'unité en charge de la procédure. A l'issue de cette phase d'enquête, la personne entendue devra s'adresser au greffe de la juridiction saisie de son dossier.

Entendons la personne dénommée ci-dessus qui nous déclare :

Question : Pouvez-vous être précise sur la date, l'heure et la durée de l'observation ?

Réponse : Hier, jeudi 5 octobre 2017, il était 13 heures 30 précise puisque j'ai regardé ma montre. Je me trouvais dans les jardins en contrebas de l'église du CHATELARD. Je m'apprêtais à faire un exercice respiratoire, c'est pourquoi je venais de consulter ma montre puisque l'exercice est minuté. J'étais donc à l'extérieur, le ciel était parfaitement limpide, je me trouvais au soleil. Le phénomène que j'ai observé a duré entre 15 et 20 secondes.

Question : Quelle était la position du phénomène dans le paysage ?

Réponse : Le phénomène a traversé le ciel d'ouest en est et sa trajectoire était rectiligne au-dessus du vieux Bourg. La portion de ciel où je me trouvais était vaste depuis la crête de Margériaz à l'ouest jusqu'au Mont Julioz à l'est. Mais j'ai vu le phénomène lorsque j'étais allongée sur le sol, il était déjà un peu à l'est par rapport à moi, je ne l'ai donc pas vu sur la plus grande partie du ciel.

La personne entendue

L'Officier de Police Judiciaire

(DESTINATAIRES)

- [2] - Direction générale de la Gendarmerie Nationale (DOE/SDAO/CAE/SAS)
- [1] - Monsieur le Préfet de la SAVOIE
- [1] - GEIPAN (groupe d'études et d'information des phénomènes aérospatiaux non identifiés) par voie dématérialisée
- [1] - Archives

Date de clôture

06/10/2017

Signature(s)

Le

Vu et transmis par :

6/10/2017

Adjudant

Question : Pouvez-vous me décrire la forme, les dimensions, la couleur, le mouvement de ce que vous avez vu ?

Réponse : c'était une sorte de boule, en tout cas une forme sphérique, blanche, opaque mais non brillante. Je ne peux pas donner une idée de la grosseur, ni de la hauteur du phénomène, je pense que c'était plus haut que les avions de ligne. Ce qui m'a surtout impressionné, c'est la vitesse de déplacement de l'objet volant, pour vous donner un ordre d'idée, il m'a semblé que cela allait trois fois plus vite qu'un avion. Je peux donner cette estimation, car juste après ce phénomène, j'ai vu deux avions de ligne qui faisaient un trajet nord-sud et ils étaient bien plus lents.

Question : Est-ce que l'objet volant laissait des traces dans le ciel ?

Réponse : Non rien, aucune trace.

Question : Est-ce que le phénomène émettait un bruit ?

Réponse : Non aucun bruit.

Question : Avez-vous un autre élément à communiquer ?

Réponse : Non.

Question : C'est la première fois que vous voyez un tel phénomène ?

Réponse : De nuit, j'ai déjà vu des phénomènes lumineux particuliers sans savoir ce que c'était. Mais de jour, c'est la première fois que je vois une telle chose. J'ai parlé de cela hier à mon père qui m'a dit que si tout le monde se taisait, c'était dommage et que je pouvais signaler mon observation à la gendarmerie. Je précise que je ne bois pas, je ne me drogue pas et que je ne prends aucun traitement médical.

Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à changer, à y ajouter ou à y retrancher.

, le 06 octobre 2017 à 10 heures 05 minutes

La personne entendue

L'Officier de Police Judiciaire